



# Focus sur

Le service de la **Haute-Savoie** de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes

## En bref

Le service départemental de la Haute-Savoie se compose de 11 salariés oeuvrant sur un territoire représentant 6,3% de la superficie régionale et 10% de sa population.

## Zoom sur l'équipe

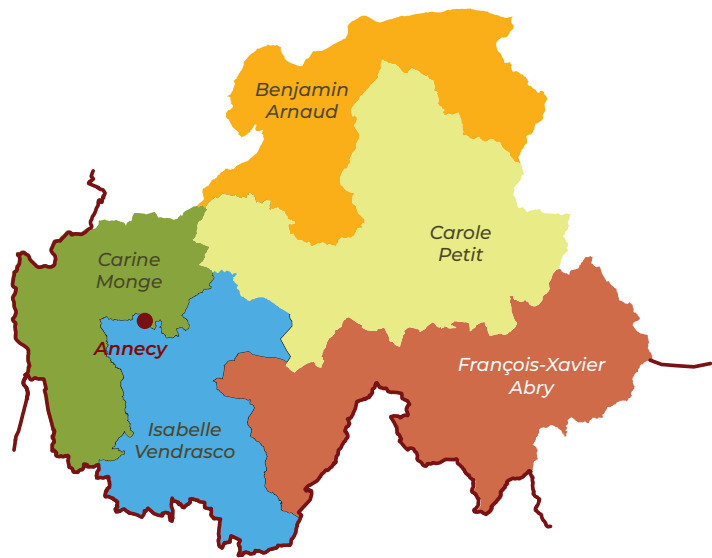
**Directrice Départementale :** Céline Gorris-Rouan

### Pôle administratif

Assistante départementale : Solène Fillion-Robin  
Assistante opérationnelle : Elodie Berlioz  
Assistante opérationnelle : Emilie Juge  
Assistante opérationnelle : Léa Rénier

### Pôle opérationnel

Ingénieur foncier : François-Xavier Abry  
Conseiller foncier : Benjamin Arnaud  
Conseillère foncier : Carine Monge  
Conseillère foncier : Carole Petit  
Conseillère foncier : Isabelle Vendrasco  
Conseillère Propriétés Rurales : Sophie Lemmelet



## Un point sur les chiffres 2023

- 5 766 DIA reçues  
55 201 sur toute la région AuRA
- 104 rétrocessions effectuées  
1 698 sur toute la région AuRA

## Le Comité Technique Départemental

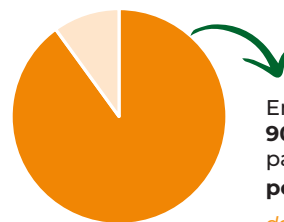
Le CTD est l'instance qui donne un avis sur l'ensemble des opérations foncières que la Safer réalise (achat, vente, location, ...).

Il examine toutes les candidatures et propose d'attribuer le foncier à celle qui lui paraît la plus pertinente pour le territoire. Cet avis est ensuite soumis à l'accord des représentants des Ministères en charge de l'Agriculture et des Finances. Il est composé de représentants des territoires ruraux (professionnels, collectivités, associations, ...).

Il est présidé par un membre du Conseil d'administration de la Safer. **En Haute-Savoie, il s'agit de Jean-Pierre Liaudon**, agriculteur sur la commune de Frangy.

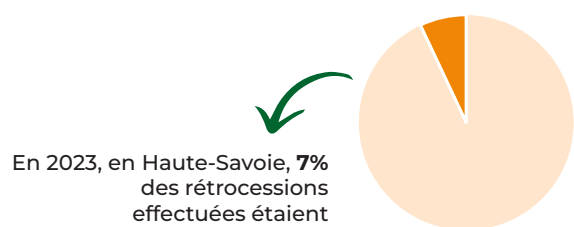
## Mini lexique

**DIA** : La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption. Elle est destinée à informer avant la vente le titulaire du droit de préemption, afin que ce titulaire puisse faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition du bien.



En 2023, en Haute-Savoie, **90%** de la surface vendue par la Safer étaient destinées **pour l'agriculture**

dont **2% en Agriculture Biologique (AB)**



En 2023, en Haute-Savoie, **7%** des rétrocessions effectuées étaient **en faveur de l'installation**

dont **96% hors cadre familial**